

***A compter du 06 avril 2020,***

vous pourrez télécharger, depuis le site du Ministère de l'Intérieur, une attestation de déplacement dérogatoire au format électronique. Ce document devra être **téléchargé pour chacune de vos sorties**, entrant dans le cadre de l'art.3 du décret du 23/03/2020

L'attestation au format papier reste valide et vous pouvez continuer à l'utiliser.

Comment faire ?

- Rendez-vous sur le site du Ministère de l'Intérieur.
- Remplir le formulaire
- Un QR CODE sera généré et pourra être téléchargé sur votre Smartphone ou Tablette

NOTA : Aucune des données personnelles saisies n'est conservée sur les serveurs.

Afin de respecter les consignes de distanciation sociale,

nous vous remercions de bien vouloir observer les recommandations suivantes :

En véhicule : Placer votre appareil (QR CODE Visible) contre la vitre conducteur

A Pied : Tendez votre appareil afin de respecter une distance de 1 mètre minimum

Des Questions sur les modalités d'application des mesures de restriction de circulation ?

Vous pouvez contacter la Brigade Numérique par Tchat sur contacterlagendarmerie.fr

